



Bailleur veut faire visiter l'appart en l'absence de notre fille

Par **Bruneau**, le **04/05/2008** à **10:36**

Bonjour

Notre fille est étudiante à Lorient depuis 3 ans et nous louons un studio. Nous avons envoyé un recommandé pour la fin de contrat à la date du 30 mars 2008 pour le 30 juin 2008. Ce jour nous recevons un appel de son propriétaire pour faire visiter le studio en son absence ce que nous refusons du fait qu'elle soit en week-end chez nous à 3h30 de Lorient et qu'elle y sera dès lundi pour la reprise des cours. Le propriétaire nous dit avoir le droit de rentrer dans son appart sans notre accord et en son absence et quand il veut. En a-t-il le droit ? Pour effectuer l'état des lieux je pense avoir des soucis pour fixer une heure car il sait que nous avons 3h30 de route et j'ai la crainte qu'il nous demande d'être présent le plus tard possible le 30 juin du fait que nous n'avons pas été dans son sens. Nous ne lui avons jamais posé de problème de paiement car c'est un prélèvement automatique. D'avance je vous remercie de bien vouloir nous aider dans nos droits.

Cordialement

Sylvaine Bruneau

Par **Louis4612**, le **05/05/2008** à **07:23**

bonjour : Normalement, et légalement un propriétaire n'a pas le droit d'entrer dans le logement en l'absence du locataire, sauf peut-être en cas de force majeure : fuite, incendie.

Cependant, les locataires éventuels veulent souvent visiter le samedi, ce qui fait que ça complique vraiment la vie du propriétaire.

Dans la mesure où l'on a de bons rapports avec les locataires, il peut arriver dans ces cas là qu'ils autorisent le propriétaire à faire visiter en leur absence, cependant ce n'est pas une obligation.

Par contre il y a obligation pour le locataire de laisser visiter le logement (en sa présence) pour qu'il puisse relouer aussitôt que possible après le départ du locataire. (et ceci deux heures par jour) Dans la pratique, on téléphone pour s'entendre pour un rendez-vous, et on s'arrange au mieux.

Donc, c'est à vous de voir, et d'agir comme vous le sentez, et selon la confiance que vous avez ou non en votre propriétaire. Ou bien éventuellement de rester un samedi matin par ex. s'il à des visites à faire.

Par **Bruneau**, le **05/05/2008** à **09:21**

Bonjour - Merci bcp pour votre réponse mais je sais que nous allons avoir des difficultés de communication puisqu'il nous a raccroché au nez du fait de notre refus de visite (le seul) et il nous a bien précisé qu'il avait les clefs et qu'il était en droit de visiter.